

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique sur le projet de carrière d'argile à Cahaignes

**De :** capauvert

**Date :** 23/01/2024 15:28

**Pour :** pref-projet-terreal@eure.gouv.fr

## **A l'attention du commissaire enquêteur**

Bonjour Monsieur le commissaire enquêteur,

Enquête publique sur le projet de carrière d'argile à Cahaignes : ci-dessous les remarques faites par l'association Cap Au Vert de Saint-Marcel.

### Remarques:

1. L'implantation de ce projet ne doit pas impacter la biodiversité existante et avoisinante sachant que les zones humides sont des habitats fragiles qu'il est essentiel de préserver et difficile voire impossible de compenser en quelques années. La zone humide existante rend de nombreux services écosystémiques. Dans l'expertise de F. Dufrene, on note que la zone humide constitue des sites de reproduction pour de nombreux insectes aquatiques. La zone humide est habitée par des amphibiens, libellules... 3 des 10 espèces de libellules sont considérées « comme déterminantes le Cordulégastre annelé, l'Agrion vert, l'Orthétrum ». Elle est également une zone de reproduction pour les amphibiens, une zone de refuges pour les oiseaux. Ce réservoir de biodiversité (oiseaux, amphibiens, flore) ne doit pas être perturbé par une activité humaine excessive (bruits/vibrations dus aux passages répétés des camions, engins...). Pour les zones SNIEFF 1 et 2 à considérer dans l'inventaire faune flore de F. Dufrene, on notera un intérêt patrimonial fort par la présence d'un végétal rare : le laiteron des marais. D'ailleurs l'expertise mériterait d'être réalisée sur une période plus longue pour être plus représentative. De plus, vivant actuellement une crise biologique majeure, aussi appelée crise écologique, il serait nécessaire de considérer et de préserver toutes les espèces, il n'est plus acceptable de différencier les espèces protégées et celles qui ne le sont pas. Il est également important de noter la présence de Chiroptères dans la zone boisée, ce sont des animaux sensibles au bruit et potentiellement sensibles aux vibrations.
2. La zone du projet est trop proche des habitations, même si la distance a été revue. Les aménagements proposés ne suffiront pas à supprimer : les nuisances sonores subies par les habitants, elles pourraient même être accentuées selon l'orientation du vent (bruit des camions de 40t et autres engins de chantier / vibrations + bip), les impacts sur la santé et les nuisances écologiques (gaz d'échappement, poussières de silices à respirer - graisses, huiles des engins dans l'eau).
3. La circulation supplémentaire de camions sur le pont Clémenceau de Vernon

aggraverait non seulement le niveau de pollution de l'air localement mais, de plus, impacterait fortement les problèmes actuels du trafic dans Vernon (embouteillages aux heures de pointe). Le risque accru d'accidents serait également à considérer vue la présence importante dans ce secteur de touristes + de vélos du mois d'avril au mois d'octobre, mais aussi tout au long de l'année par la circulation de piétons (exemple, entrée/sortie des enfants de l'Ecole primaire Pierre Bonnard)...

Cordialement.

L'association **Cap au vert**